

LA LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERSON

Du 09 JUIN 2026

ARTICLE L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7
octobre 2021- art.4

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19h00, par suite d'une convocation en date du 2 juin deux mil vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques DAVOUST, Maire en exercice.

PRESENTS : (13) M. Jacques DAVOUST, Maire, Mme Marie-Claude NOËL, M. Samuel ESCRIG, Adjoint au Maire, M. Yves LEPEIGNÉ, Mme Aurélie ORDUNA, M. Jean-Christophe ARCHAMBEAU, Mme Marie-Claire FILLIATREAU, M. Benjamin POISSON, Mme Caroline MOREAU, Mme Aude BORTOLI, M. Dany MICHOT, M. Denis NOEL, M. Sébastien TRÉBUCQ.

ABSENTS EXCUSES : (5) Mme Sandrine MONTERO qui donne procuration à M. Samuel ESCRIG, Mme Valérie MAURY qui donne procuration à M. Denis NOEL, M. Alexis HUBERT qui donne procuration à Mme Aurélie ORDUNA, Mme Laëtitia TEXIER qui donne procuration à M. Jean-Christophe ARCHAMBEAU, M. ROMAT (excusé).

ABSENT : (1) M. Morgan ROUMANET

M. Benjamin POISSON est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance conformément à l'art L 2121-15 du CGCT. Le quorum étant obtenu, le Conseil Municipal peut valablement délibérer en séance publique.

Finances :

- Attribution des subventions aux associations (*Il est rappelé qu'un élu membre d'une association (ou dont un de ses proches est membre), doit, à ce titre s'abstenir de participer au vote de la subvention en cause* : délibération adoptée à la majorité
- Renouvellement pour 1 an (dernière année scolaire 2026-2027) du marché de prestation de production de repas par l'entreprise CONVIVIO avec prise en compte de l'actualisation des tarifs des repas servis : délibération adoptée à l'unanimité
- Convention financière annuelle relative au Fonds de Solidarité Logement : délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines :

- Délibération portant autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement pour l'ensemble des effectifs permanents : délibération adoptée à l'unanimité
- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour un accroissement d'activité : délibération adoptée à l'unanimité
- Mise à jour du tableau des effectifs : délibération adoptée à l'unanimité

Informations Diverses

La séance est levée à 19h46.

Le Maire

Jacques DAVOUST

